

Séminaire européen

50 ans après la Charte de Versailles...

Quels acquis, quelles perspectives pour l'autonomie locale ?

Versailles

16 janvier 2004



Discours

Organisé par



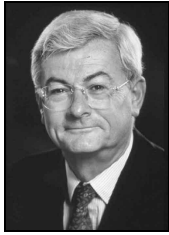
Avec le soutien de



En partenariat avec



DISCOURS



ETIENNE PINTE

Député-Maire de Versailles

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux d'accueillir aujourd'hui à Versailles votre séminaire européen, cinquante ans après l'adoption, par le Conseil des Communes et Régions d'Europe, de la Charte Européenne des Libertés Communales.

C'est dans cette même salle, que cette Charte fut proclamée dans le cadre des premiers Etats Généraux des Communes d'Europe. Celle-ci, comme vous le savez, fut reprise par le Conseil de l'Europe à travers la Charte Européenne de l'autonomie locale.

Je remercie donc le Conseil des Communes et Régions d'Europe et l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe d'avoir choisi à nouveau Versailles pour fêter cet anniversaire.

Quoi de plus normal de voir Versailles, capitale royale, capitale des Droits de l'Homme et du Citoyen, capitale républicaine et enfin capitale constitutionnelle de la France, accueillir pour quelques heures des personnalités de l'Europe entière qui souhaitent travailler à l'Europe de demain.

Versailles, par son rayonnement unique au monde, fut souvent le lieu historique de tournants importants de l'histoire de notre vieux continent.

La charte de Versailles en fut un moment tout particulier.

L'histoire de nos nations européennes est souvent passée par Versailles. Je suis heureux, qu'aujourd'hui encore, notre Ville soit le réceptacle de votre séminaire.

Faisons en sorte que nos réflexions communes, à un moment clef pour l'Europe et pour nos nations, nous mènent vers un respect toujours essentiel du rôle premier de l'homme, de l'individu, du citoyen dans la vie quotidienne et dans la construction de notre Europe.

C'est ce que vous appelez, à raison, l'Europe de la proximité !

Puissions-nous imaginer que 2004 soit pour l'Europe une année bénéfique comme le fut 1953 grâce à la Charte de Versailles.

Les congressistes de Versailles en 1953 étaient résolument tournés vers l'avenir. Retrouvons, 50 ans après, ce souffle et cette confiance en l'avenir d'une Europe forte et acceptée parce que fondée sur le respect des volontés des citoyens au cœur des communes.

Je crois, comme vous, que Versailles 2004 peut devenir un juste complément des actions menées par vos prédécesseurs de Versailles 1953 !

Permettez-moi de glisser un regard sur les propos tenus en 1953 lors de ces premiers Etats Généraux des Communes d'Europe.

Nous pouvons avoir l'impression que les inquiétudes d'il y a cinquante ans demeurent toujours les mêmes. Cela est dommageable car c'est le signe évident que l'inquiétude était parfaitement réelle mais cela peut aussi être positif car c'est la preuve que notre persévérance est toujours d'actualité.

Edouard HERRIOT, Président de l'Assemblée Nationale française et Président d'honneur du Conseil des Communes d'Europe disait en 1953 dans cette même salle : « les collectivités ont ainsi un double rôle : développer l'esprit de solidarité et l'esprit civique des citoyens par une libre gestion des intérêts locaux, et, associer aussi les hommes aux grandes tâches internationales qui s'imposent dans un monde aujourd'hui agrandi.

Les libertés communales sont partout menacées. La participation des communes aux institutions européennes constitue un enjeu nouveau qui appelle des solutions originales. C'est ainsi que les Etats Généraux des Communes d'Europe sont convoqués pour établir une charte européenne des libertés communales. Celle-ci affirme solennellement les principes dont le respect conditionne le maintien de notre civilisation comme l'épanouissement d'une démocratie effective et pour définir l'action qui doit être menée par l'ensemble des maires de tous les pays du continent...

Cellule vitale de la société, la commune voit, hélas ! ses libertés essentielles constamment menacées.

Cette menace, pour être plus sensible chez nous, n'en est pas moins généralisée dans le monde. C'est au plan européen qu'on défendra et qu'on illustrera les libertés fondamentales des communes, fondement de toutes nos libertés politiques.

Il faut faire reconnaître par tous les Etats démocratiques, comme un droit essentiel du citoyen, la libre participation de celui-ci aux affaires de la cité, elle-même librement administrée ».

Quel propos d'actualité !

En France notamment nous sommes en plein débat sur la décentralisation, où le principe de l'autonomie financière des collectivités a été inscrit dans la Constitution par le Congrès français réuni à Versailles, où les transferts de compétence ne s'accompagnent pas suffisamment du transfert des moyens financiers.

L'autonomie locale est actuellement dans tous les discours, certes. Mais le combat est bien loin d'être gagné. Je pense que c'est le cas dans tous les pays.

Une Europe libre, pacifique, une Europe qui bouge, qui évolue, qui grandit ne trouvera son équilibre, sa réalité et sa justification que par une reconnaissance forte des collectivités locales. J'en suis persuadé.

C'est pourquoi, je vous encourage à poursuivre cette bataille des libertés communales et de l'autonomie locale. Je suis fier que ce soit notamment à Versailles, qui fut un temps le symbole de pouvoir central, que se mènera à nouveau ce combat.

Pour conclure, je me permets de rappeler quelques propos du Général de Gaulle : « Chaque peuple est différent des autres, avec sa personnalité incomparable, inaltérable, irréductible. Si vous voulez que des nations s'unissent, ne cherchez pas à les intégrer comme on intègre des marrons dans une purée de marrons. Cette Europe prendra naissance si ses peuples, dans leurs profondeurs, décident d'y adhérer.

Je souhaite l'Europe, mais l'Europe des réalités ! » Bienvenue à Versailles.